

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2026

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Madame Ingrid MAGNARD, Monsieur Erwan LE BLEVEC et Monsieur Cédric CHABROUX

Absent : Monsieur Cédric PATRIGEON

Madame Béatrice DAVOUST a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : en exercice : 9 / présents : 8 / votants : 8

- Désignation d'une secrétaire de séance,
- Approbation du CR de la séance du 21/01/2026

4/ ADHESION AU SERVICE ADS DU PETR CENTRE-CHER - CONVENTION PORTANT MISSION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS.

Considérant que le PETR Centre-Cher peut être chargé des actes d'instruction des autorisations relatifs à l'occupation des sols.

Considérant qu'à cet effet, il est nécessaire de conventionner afin d'organiser la répartition des rôles dans le processus d'instruction entre le PETR Centre-Cher, service instructeur et les parties prenantes, ainsi que les modalités financières.

Considérant que dans l'intérêt d'une rationalisation et d'une bonne organisation des services, il est apparu opportun d'opérer un rapprochement entre les services d'instruction du PETR Centre-Cher et de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. La Communauté de Communes Terres du Haut Berry mettra donc à disposition du PETR Centre-Cher son service urbanisme – instruction des Autorisations du Droit de Sols à compter du 9 mars 2026.

Une convention PETR/EPCI/Commune fixe donc les modalités de travail et financières s'agissant de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, confié par les Communes. Cette convention définit aussi les champs respectifs d'intervention entre le Maire, autorité compétente, et le PETR, service instructeur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'adhérer au service d'instruction des ADS du PETR Centre-Cher par prestation de service ;
- d'approuver la convention passée entre le PETR Centre-Cher, la Communauté de Communes CŒUR DE BERRY et la Commune de CHÉRY portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à cette adhésion

QUESTIONS DIVERSES

Le 26/02/2026

Le Maire,
Damien PRÉLY.

